

# LE RENOUELEMENT DE LA LICENCE POUR LA SAISON 2017-2018



Pour le responsable de la licenciation dans le club :

Pour un renouvellement de licence pour la saison 2017/2018, lorsque le joueur était licencié la saison précédente, avec un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique en compétition du tennis de table, délivré après le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et enregistré dans SPID, vous verrez l'écran suivant :

Certificat <input type="text" value="Standard"/>	Date du nouveau certificat médical <input type="text"/> / <input type="text"/> / 20 <input type="text"/>
Médecin <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> (ou) Attestation de questionnaire médical fourni
<input type="checkbox"/> Le licencié a pris connaissance des conditions d'assurance - [Assurances de la FFTT]	
<input type="button" value="Valider le renouvellement"/>	

Si le licencié vous présente l'attestation de questionnaire médical daté et signé vous cochez la case et vous conservez l'attestation

Sous cette fenêtre, la date du certificat médical sera mentionnée aux conditions suivantes :

- Avoir été délivré après le 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Avoir été enregistré dans SPID

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la case « Attestation de questionnaire médical fourni » n'apparaîtra pas et le joueur devra présenter un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique en compétition du tennis de table.

Dans le cas de délivrance d'une « Attestation de questionnaire médical », vous ne DEVEZ PAS indiquer de date dans la rubrique « Date du nouveau certificat médical »